



Audit Fiscalité et Conseils

ÉTATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

EURL HOLDING LAVIGNE

1167 allée des Muriers

38121 CHONAS L'AMBALLAN

Siret : 43298077900016 - NAF : 6420Z

Certifié conforme par le
gérant, N. Stéphane LAVIGNE



3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

 **Sommaire**

Etats simplifiés de l'exercice	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5

Etats simplifiés de l'exercice


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	199 244		199 244	199 244
Immobilisations corporelles				
Terrains	25 427		25 427	25 427
Constructions	483 115	28 702	454 413	469 246
Autres immobilisations corporelles	28 362	3 865	24 498	27 503
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	130 334		130 334	138 334
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	866 482	32 567	833 915	859 754
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	96 000		96 000	194
Fournisseurs débiteurs	1 240		1 240	1 240
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 201		6 201	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 415		2 415	1 679
Autres créances	351 481		351 481	300 737
Divers				
Disponibilités	160 141		160 141	175 615
Charges constatées d'avance	849		849	794
TOTAL ACTIF CIRCULANT	618 328		618 328	480 258
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 484 810	32 567	1 452 243	1 340 012


Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 400	8 400
Réserve légale	1 680	1 680
Autres réserves	749 638	735 160
Résultat de l'exercice	228 864	14 479
TOTAL CAPITAUX PROPRES	988 582	759 718
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	405 312	527 988
<i>Découverts et concours bancaires</i>	372	266
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	405 684	528 255
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	96	96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 544	11 735
<i>Personnel</i>	5 764	
<i>Organismes sociaux</i>	16 855	25 711
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		10 083
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	20 200	4 206
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	486	208
Dettes fiscales et sociales	43 306	40 208
Autres dettes	1 030	
TOTAL DETTES	463 661	580 294
TOTAL PASSIF	1 452 243	1 340 012

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	349 206	100,00	262 784	100,00	86 422	32,89
MARGE DE PRODUCTION	349 206	100,00	262 784	100,00	86 422	32,89
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	349 206	100,00	262 784	100,00	86 422	32,89
MARGE BRUTE GLOBALE	349 206	100,00	262 784	100,00	86 422	32,89
Autres achats et charges externes	19 067	5,46	15 178	5,78	3 889	25,62
VALEUR AJOUTEE	330 140	94,54	247 606	94,22	82 533	33,33
Impôts, taxes et verst assimilés	26 852	7,69	19 493	7,42	7 359	37,75
Charges de personnel	290 766	83,26	194 017	73,83	96 749	49,87
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 522	3,59	34 096	12,97	-21 574	-63,28
Autres produits	6		331	0,13	-325	-98,23
Dot. amortissements et provisions	17 838	5,11	10 711	4,08	7 127	66,54
Autres charges	10		1		9	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 321	-1,52	23 715	9,02	-29 036	-122,44
Produits financiers	167 168	47,87	3 695	1,41	163 473	NS
Charges financières	7 415	2,12	8 039	3,06	-624	-7,76
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	154 432	44,22	19 371	7,37	135 061	697,25
Produits exceptionnels	80 000	22,91			80 000	
Charges exceptionnelles	8 000	2,29	49	0,02	7 951	NS
Résultat exceptionnel	72 000	20,62	-49	-0,02	72 049	NS
Impôts sur les bénéfices	-2 432	-0,70	4 843	1,84	-7 275	-150,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	228 864	65,54	14 479	5,51	214 385	NS

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HOLDING LAVIGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 452 243 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 228 864 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 à 36 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 050 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société EURL HOLDING LAVIGNE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL HOLDING LAVIGNE. L'option a été renouvelée en date du 01/01/2011. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	199 244			199 244
Immobilisations incorporelles	199 244			199 244
- Terrains	25 427			25 427
- Constructions sur sol propre	483 115			483 115
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 362			28 362
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	536 904			536 904
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	138 334		8 000	130 334
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	138 334		8 000	130 334
ACTIF IMMOBILISE	874 482		8 000	866 482

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)**(4)** Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus**(6)** Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise**(8)** Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos**(10)** Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU DL CARRELAGE	8	57	100,00	8	8	37		201	15	
SASU SIAUX	48	1 133	100,00	122	122			6 972	1 851	164
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	13 869	14 833		28 702
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	859	3 005		3 865
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 729	17 838		32 567
ACTIF IMMOBILISE	14 729	17 838		32 567

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 458 186 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	96 000	96 000	
Autres	361 338	361 338	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	849	849	
Total	458 186	458 186	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 400,00 euros décomposé en 420 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 463 661 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	372	372		
- à plus de 1 an à l'origine	405 312	60 463	205 233	139 616
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 544	13 544		
Dettes fiscales et sociales	43 306	43 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 126	1 126		
Produits constatés d'avance				
Total	463 661	118 812	205 233	139 616
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	122 635			
(**) Dont envers les associés	96			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 86 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	10 456
Banques interets courus	372
Org.soc. charges a payer	10 848
Debit.cred.div.char.a pay	1 030
Total	22 706

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	849		
Total	849		



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 49 23 30
Fax : 04 72 49 23 39
chasse@aliantis.net

EURL HOLDING LAVIGNE
1167 allée des Muriers

38121 CHONAS L'AMBALLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2024

Commissariat Finances Révisions

Membre de

DIFFERENCE


aliantis



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de l'EURL HOLDING LAVIGNE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' EURL HOLDING LAVIGNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société HOLDING LAVIGNE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment analysé et validé les valeurs retenues pour les titres des filiales comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous estimons par ailleurs que les principes comptables décrits dans l'annexe sont pertinents et que la présentation d'ensemble des comptes annuels est correctement effectuée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Membre de



DIFFERENCE



aliantis

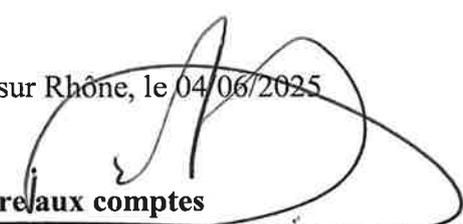


afaq
ISO 9001
CERTIFIÉ

Commissariat Finances Révisions

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chasse sur Rhône, le 04/06/2025


Le Commissaire aux comptes

~~COMMISSARIAT FINANCES REVISIONS~~

Représenté par

Pierre-Philippe DEBARD